

## Article R4323-4 du Code du travail

Date de mise à jour : 1 Décembre 2022

### Notre analyse

En plus de la formation à la sécurité, les travailleurs affectés à la maintenance et à la modification des équipements de travail reçoivent une formation spécifique relative aux prescriptions à respecter, aux conditions d'exécution des travaux et aux matériels et outillages à utiliser.

Cette formation doit être renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions des équipements de travail et des techniques correspondantes.

## Article R4323-4 du Code du travail

Indépendamment de la formation prévue à l'article R. 4323-3, les travailleurs affectés à la maintenance et à la modification des équipements de travail reçoivent une formation spécifique relative aux prescriptions à respecter, aux conditions d'exécution des travaux et aux matériels et outillages à utiliser. Cette formation est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions des équipements de travail et des techniques correspondantes.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Le chargé de prévention : référent sur les questions de santé et de sécurité dans l'entreprise

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Article 1er de l'arrêté du 1 mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)